

LEGENDE

- Zones du PLU**
- Ua : Centralité de Moulleron-le-Captif
 - Ub : Urbanisation récente de la commune
 - Uea : Zone économique de Beaupuy
 - Ueb : Zone économique de Saint-Eloi
 - Ui : Zone d'équipement collectifs à vocation de sports et de loisirs
 - Up : Espace urbanisé patrimonial
 - N : Zone naturelle
 - Nc : Espace à vocation d'accueil de campeurs et de personnes en habitats et constructions légères de loisirs
 - Ngv : Aire d'accueil des gens du voyage
 - A : Zone agricole
 - Ae : Activité économique au sein de l'espace agricole
 - Ap : Zone agricole protégée
 - AUb : Zone à urbaniser à vocation d'habitat - La Grimoire
 - AUc : Zone à urbaniser à vocation d'habitat - rue de Beaupuy
 - AUe : Zone à urbaniser à vocation économique
 - AUI : Zone à urbaniser à vocation médico-sociale

- Prescription surfacique**
- Secteur avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation - Zone non aedificandi
 - Orientation d'Aménagement et de Programmation
 - Emplacement réservé
 - Secteur de majoration des logements locatifs sociaux au titre du L151-28.2° du CU

- Prescription linéaire**
- Linéaire commercial protégé au titre du L151-16
 - Marge de recul de 75m par rapport à la route

- Espaces et éléments contribuant aux continuités écologiques et à la Trame Verte et Bleue**
- Sous-trame aquatique et milieux humides**
- Zone humide à protéger au titre du L121-23 du CU
- Sous-trame forestière et bocagère**
- Boisement à protéger pour motif écologique au titre du L151-23 du CU
 - Espace Boisé Classé au titre du L113-1 du CU
 - Terrain cultivé à protéger au titre du L151-23 al 2 du CU

- Prescription linéaire**
- Haie à protéger pour motif écologique au titre du L151-23 du CU devant être compensées
 - Haie à protéger pour motif écologique au titre du L151-23 du CU pouvant être compensées
 - Cours d'eau identifié au titre du L151-23 du CU

- Prescription ponctuelle**
- Arbre à protéger pour sa valeur écologique et/ou paysagère au titre du L151-23 du CU

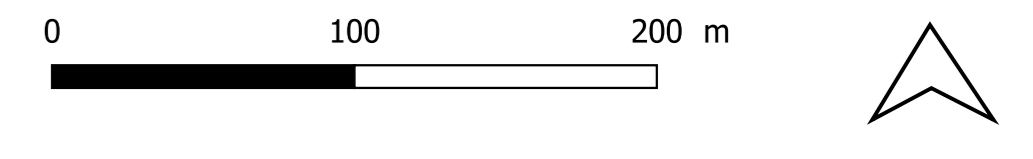
- Protection et évolution de l'espace rural**
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre du L151-11 du CU
 - Bâtiment d'intérêt patrimonial à protéger au titre du L151-19 du CU

- Information surfacique**
- Parcelles**
- Bâti**
- Bâti dur
 - Bâti léger

- Hydrologie**
- Surface hydrologique

Tableau des emplacements réservés

N°E.R.	Objet de l'emplacement réservé	Destinataire	Surface en m²
n°1	Extension de l'école	Commune	85
n°2	Rond-point du Serais	Commune	4740
n°3	Chemin deux piétons entre l'arrière du Privé et la ZA de Saint-Eloi	Commune	2458
n°4	Garage pour entrée secteur de Beaupuy	Commune	3678
n°5	Élargissement trottoir rue de Beaupuy	Commune	147
n°6	Emprise de la future voie du secteur de la Grimoire	Commune	5563
n°7	Piste cyclable route de Venansault	Agglomération	4908
n°8	Chemin piétons ZAC de la Grimoire à Saint-Eloi	Commune	727
n°9	Chemin piétons	Commune	237
n°10	Accès rue principale	Commune	186



La Roche-sur-Yon agglomération
Département de la Vendée

COMMUNE DE MOUILLERON-LE-CAPTIF

PLAN LOCAL D'URBANISME

Projet de modification simplifiée n°1-1

Mise à disposition du public du 09/01/2023 au 10/02/2023

Projet approuvé en date du 29/03/2023

4.2.2 Règlement graphique Planche bourg Echelle 1/2500